

Les conditions de travail

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le tableau suivant sur la participation en pour-cent de toutes les banques au bilan, montre combien l'importance des divers groupes de banque s'est modifiée au cours du temps:

	1906	1913	1918	1922	1925	1930	1931	1932
	en pour-cent							
Banques cantonales	27,8	30,8	29,5	32,8	31,9	28,2	37,0*	38,5*
Grandes banques .	24,6	26,5	32,0	31,2	33,3	39,8	35,0	32,2
Banques locales .	22,5	17,0	16,5	13,6	14,6	14,0	19,9*	20,6*
Banques hypothéc.	15,6	17,1	13,8	12,9	12,5	11,0	— *	— *
Caisses d'épargnes .	9,5	8,6	7,7	8,6	6,6	5,8	6,6	7,1
Caisses Raiffeisen .	—	—	0,5	0,9	1,1	1,2	1,5	1,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Depuis 1931 le groupe des banques hypothécaires est réparti entre les banques cantonales et les banques locales.

La part des grandes banques au bilan, qui représentait environ le 40 pour cent en 1930, est tombée à moins d'un tiers en 1932. Ce sont les banques cantonales qui avec 38,5 pour cent occupent la première place. La part des banques locales et des caisses d'épargnes a également légèrement augmenté. Dans cette modification, il ressort nettement que durant les deux dernières années les transactions avec l'étranger ont fortement diminué, ce dont les grandes banques ont été particulièrement atteintes. Si la situation économique devait se transformer d'ici quelques années au point que les grandes banques suisses aient de nouveau l'occasion de faire de bonnes affaires avec l'étranger, elles parviendraient certainement à obtenir d'importants capitaux. Il est d'autant plus nécessaire que l'on instaure un contrôle des banques et de l'exportation du capital, qui veillera à temps à ce que les transactions avec l'étranger ne soient autorisées que pour autant que les capitaux indigènes ne trouvent pas de possibilités de placement désirées dans un but d'économie nationale.

Les conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1932.

La statistique des salaires en Suisse n'est pas précisément placée sous un signe favorable. Le système d'enquête de la statistique officielle des salaires ne donne pas satisfaction du fait qu'il ne rassemble pas la documentation en vue d'une statistique sur les salaires, mais qu'il doit se baser sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents, établis par la Caisse d'assurance contre les accidents. Chaque année les chiffres émanent d'autres ouvriers et si la moyenne d'un grand nombre empêche en général un résultat unilatéral, il se produit cependant des modifications qui prouvent le côté problématique de cette statistique des salaires (nous rappelons les résultats de 1931 selon lesquels il y aurait eu augmentation de salaires, même dans des industries où les salaires furent certainement réduits). A cela s'ajoutent encore des modes de calculs différents qui compliquent la comparaison.

C'est ainsi que dans l'établissement des données sur les salaires pour 1932 l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a introduit une nouvelle modification qui rend impossible toute comparaison avec les résultats des années précédentes. Alors que jusqu'à présent on comptait pour la plupart des ouvriers victimes d'accidents, aussi bien le salaire journalier que le salaire horaire, l'on utilise actuellement seulement les déclarations origi-

naires, sans s'occuper de l'autre mode de salaire, même si la durée du travail est connue. Ceci a eu pour conséquence qu'au lieu de 83,000 déclarations sur le salaire journalier obtenu en 1931 il n'y en eut plus que 16,000 pour 1932. Quant aux gains horaires le nombre des déclarations n'a reculé que de 81,000 à 74,000. Il est clair que les ouvriers pour lesquels on ne possède que le salaire journalier sont peut-être classés autrement que ceux dont on connaît le salaire horaire. La valeur de l'enquête qui existe naturellement également pour la statistique des salaires, surtout dans la comparaison avec les résultats des années précédentes, est sensiblement réduite de ce fait.

Les gains journaliers moyens de toutes les industries.

Malgré la modification adoptée dans la méthode de calcul nous citons ci-dessous les salaires journaliers moyens des cinq groupes d'ouvriers, mais faisons remarquer une fois encore, que les chiffres de l'année 1932 ne sont pas tout à fait comparables à ceux des années 1924 à 1931 (la méthode de calcul de 1932 ayant été également appliquée en 1924).

	1913	1918	1920	1921	1922
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.80	12.29	15.03	16.61	16.47
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	6.07	9.59	12.33	12.65	12.16
Ouvriers non qualifiés	4.79	7.81	10.80	10.41	9.61
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	3.22	4.76	6.54	6.78	6.28
Jeunes gens de moins de 18 ans . .	2.94	4.77	6.24	5.96	4.97

	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
C	15.83	15.66	15.61	15.88	15.88	15.88	16.07	16.22	16.10	17.17
O	11.68	12.03	12.06	12.20	12.20	12.20	12.45	12.57	12.62	12.92
O	9.26	9.67	9.66	9.67	9.69	9.69	9.85	9.90	9.97	10.35
F	6.11	6.35	6.37	6.42	6.34	6.34	6.45	6.36	6.36	5.38
J	4.82	5.02	5.03	5.09	5.03	5.03	5.31	5.45	5.45	4.71

Si l'on considère les résultats on comprendra qu'il n'est guère possible de comparer les salaires moyens de 1932 avec ceux de 1931. Il y a augmentation des salaires pour les contremaîtres, les ouvriers qualifiés et non qualifiés, tandis que les salaires des femmes et des jeunes gens ont subi de sensibles réductions. Il va de soi qu'avec la vague de baisse qui s'est produite en 1932 on n'a pas enregistré d'augmentation du salaire journalier. A ce sujet l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail communique dans son commentaire (« Economie », cahier d'août) que lors de l'application de l'ancienne méthode de calcul on obtenait toujours un recul du salaire journalier pour tous les groupes « recul qui variait entre 3 et 4 pour cent pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés ainsi que pour les ouvriers non-qualifiés et de 7 à 10 pour cent environ pour les groupes des femmes et des jeunes gens ». Ce recul des salaires est confirmé par la statistique sur les gains horaires.

Les gains horaires moyens de toutes les industries.

	1923	1929	1930	1931	1932
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	1.59	1.66	1.67	1.88*	1.65
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.38	1.48	1.49	1.51	1.45
Ouvriers non qualifiés	1.06	1.14	1.16	1.16	1.11
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.73	0.77	0.76	0.78	0.74
Jeunes gens de moins de 18 ans . .	0.58	0.64	0.68	0.64	0.62

* Pas comparable.

A l'exception des salaires des contremaîtres pour 1931 les déclarations sur les gains horaires peuvent être comparées, car les chiffres ont très peu varié. De 1931 à 1932 tous les groupes ont subi une baisse de salaire, tandis que l'année précédente on avait enregistré de légères augmentations. La baisse du gain horaire pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés a été de 6 centimes ou de 4 pour cent, pour les ouvriers non qualifiés, de 5 centimes par heure ou de 4 pour cent également. Le salaire horaire pour les femmes fut réduit de 4 centimes ou de 5 pour cent et celui des jeunes gens de 2 centimes ou 3 pour cent. C'est avec raison que l'Office fédéral du travail fait ressortir selon les expériences faites, qu'en temps de crise les ouvriers les moins qualifiés et qui ont des salaires bas sont congédiés « ce qui entraîne un relèvement des gains moyens des ouvriers qui sont encore occupés à plein ». Il faut en conclure que la baisse des salaires a été effectuée sur une plus large échelle que les chiffres sus-mentionnés ne le laissent supposer.

Gains horaires dans les diverses branches d'industries.

Alors que précédemment nous publions chaque fois les gains journaliers pour les diverses branches d'industries, nous publions cette fois les gains horaires. Ceci du fait que, comme nous le disons plus haut, les résultats de 1931 et 1932 ne permettent pas une comparaison des salaires journaliers et d'autre part, parce que les salaires horaires sont basés sur un nombre de déclarations beaucoup plus important que pour les gains journaliers.

(Nous ne citons que les gains moyens basés pour le moins sur 50 déclarations concernant les gains.)

Industrie métallurgique et des machines.

	1923	1929	1930	1931	1932
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	1.61	1.72	1.82	2.08	1.77
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.38	1.48	1.50	1.49	1.44
Ouvriers non qualifiés	1.11	1.17	1.18	1.18	1.16
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.68	0.77	0.80	0.79	0.76
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.53	0.57	0.60	0.57	0.54

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.28	1.49	1.48	1.58	1.38
Ouvriers non qualifiés	—	1.05	1.01	1.16	—
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.82	0.88	0.86	0.88	0.83
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.59	0.63	0.60	0.54	—

Exploitation et production du courant électrique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.66	1.48	1.54	1.74	1.51
Ouvriers non qualifiés	1.13	1.10	1.10	1.34	1.19

Répartition du gaz et de l'eau.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.60	1.68	1.70	1.98	1.68
Ouvriers non qualifiés	—	1.32	1.38	1.60	1.40

Industrie du textile.

Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	—	1.38	1.39	1.78	1.39
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.23	1.19	1.23	1.26	1.16
Ouvriers non qualifiés	1.07	1.09	1.09	1.10	1.03
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.75	0.77	0.77	0.79	0.74
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.51	0.55	0.65	0.52	0.49

Industrie chimique.

	1923	1929	1930	1931	1932
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.44	1.46	1.46	1.56	1.49
Ouvriers non qualifiés	1.12	1.22	1.23	1.27	1.24
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.67	0.77	0.74	0.80	0.80

Alimentation.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.39	1.48	1.61	1.69	1.44
Ouvriers non qualifiés	1.26	1.27	1.45	1.38	1.33
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	0.66	0.69	0.68	0.70	0.71
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.57	0.56	0.58	0.57	0.57

Entreprises commerciales et de dépôt.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	—	1.50	1.60	1.57	1.47
Ouvriers non qualifiés	1.24	1.23	1.27	1.32	1.19
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	—	0.72	0.78	0.83	0.73

Industrie du bâtiment.

Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	1.62	1.71	1.71	1.82	1.68
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.41	1.54	1.54	1.54	1.53
Ouvriers non qualifiés	1.06	1.16	1.17	1.17	1.12
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.81	0.91	0.89	0.90	0.84

Industrie du bois.

Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	1.63	1.65	1.63	1.75	1.58
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.32	1.41	1.41	1.40	1.36
Ouvriers non qualifiés	0.96	1.03	1.04	1.04	1.01
Femmes de 18 ans et au-dessus . .	—	0.73	0.73	0.68	0.71
Jeunes gens en dessous de 18 ans .	0.57	0.62	0.63	0.58	0.57

Dans toutes les industries les gains horaires ont subi une baisse. La réduction a été particulièrement forte dans l'industrie horlogère où elle est de 20 ct. pour les ouvriers qualifiés, en outre dans l'industrie de l'électricité ainsi que dans le service du gaz et de l'eau, où l'on aurait crû plutôt qu'ailleurs, trouver des conditions de travail stables. La régression a été de peu d'importance dans l'industrie du bois et du bâtiment, surtout pour les ouvriers qualifiés. Dans la métallurgie et l'alimentation cette réduction a également été minime. Pour tous ces chiffres il convient de tenir compte que l'enquête n'a pas été faite à une époque déterminée, mais qu'elle englobe les chiffres moyens pour toute une année.

Les salaires dans les grandes villes.

Pour les quatre grandes villes de Zurich, Berne, Bâle et Genève les gains journaliers et horaires moyens ont été comptés à part. En les comparant à la moyenne de l'ensemble du pays, nous obtenons le tableau suivant:

	Salaire journalier en francs		Salaire horaire en francs	
	Moyenne de l'ensemble du pays	Moyenne des 4 grandes villes	Moyenne de l'ensemble du pays	Moyenne des 4 grandes villes
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	17.17	18.70	1.65	1.93
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	12.92	15.06	1.45	1.69
Ouvriers non qualifiés	10.35	12.94	1.11	1.34
Femmes	5.38	7.54	0.74	0.85
Jeunes gens en dessous de 18 ans . .	4.71	—	0.62	0.80